



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras

RAPPORT ANNUEL 2023



Impressum

Éditrice

Association des Communes Suisses, Holzikofenweg 8,
case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00,
verband@chgemeinden.ch, www.chcommunes.ch

Photo de couverture

Vue sur la commune de Lachen SZ, au bord du lac de Zurich.
Source: Commune de Lachen

Sommaire

Éditorial.....	4
L'ACS obtient des résultats	5
L'ACS sous les projecteurs des médias.....	7
L'ACS prend position	9
L'ACS s'engage pour les communes.....	18
Magazine «Commune Suisse».....	21
Organes de l'Association	23
Comptes annuels et bilan.....	28



Continuité et changement

Vous souvenez-vous du 22 octobre 2023 ? C'était le jour où les citoyens suisses ont élu leur Parlement pour quatre ans. Et quelles que soient nos sensibilités politiques, nous pouvons tous être rassurés sur au moins un point: au cours de la nouvelle législature, les conseillers nationaux et les conseillers aux États qui ont de l'expérience au niveau communal seront toujours majoritaires au Parlement fédéral. Pas moins de 60 % de tous les élus ont été ou sont encore [actifs dans une commune](#), dont douze assument même la fonction président de commune. En d'autres termes, nos communes représentent le plus grand groupe parlementaire sous la coupole ! Nous pouvons donc être confiants que la majorité de nos parlementaires s'engagent par conviction pour les intérêts du troisième niveau étatique.

Lorsque j'ai moi-même été élu au comité de l'Association des Communes Suisses (ACS) en 1999, j'étais syndic en exercice. Depuis lors, beaucoup de choses ont changé: la commune d'Opfertshofen SH, que je présidais à l'époque, n'existe plus. L'«article sur les communes» (art. 50 Cst.), imposant à la Confédération de prendre en compte les demandes des communes et des villes et dont nous pouvons nous prévaloir, n'était pas encore en vigueur. Et contrairement à ce dont nous pouvions nous targuer en 1999, plus d'un quart des communes disposent aujourd'hui de leur propre site Internet. Nos communes sont plus réactives qu'on peut le prétendre...

D'autres choses, en revanche, n'ont pas évolué. Ainsi, lors de ma première année au Comité, l'ACS a notamment déposé des prises de position sur la révision totale de l'ordonnance sur l'asile et sur l'égalité des personnes handicapées. Ces deux dossiers sont des enjeux qui préoccupent encore les communes aujourd'hui. Et comme au début de ce millénaire, l'ACS représente encore actuellement 70 % de toutes les communes suisses. C'est un point dont on peut également se prévaloir, car ainsi notre voix est entendue, grâce à nos membres, même au niveau du Parlement. La continuité a donc ses avantages.

La nouvelle année amènera néanmoins quelques changements pour l'Association. Outre notre directeur Christoph Niederberger, qui a dirigé l'ACS de manière compétente et avec beaucoup de prévoyance au cours des six dernières années, le temps est venu pour moi de laisser également la place à la relève. Après un quart de siècle au sein du comité, dont les 16 dernières en tant que président, je dois admettre que c'est le cœur lourd que je quitte mes fonctions. L'engagement au niveau communal a toujours été pour moi une activité enrichissante et épanouissante. D'autre part, il incombe désormais à mon successeur de mener à bien les nombreux dossiers qui occupent actuellement les communes. Ce qui est sûr, pour autant que certains chantiers soient menés à bien, c'est que d'autres seront tant de défis pour nos communes pour les prochaines 25 années. C'est précisément pour cela que l'Association des Communes Suisses est nécessaire. Je vous remercie en vous disant adieu !

Hannes Germann, conseiller aux États
Président de l'ACS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Germann', written in a cursive style.



L'ACS OBTIENT DES RÉSULTATS

Source: Shutterstock

Ensemble pour des communes fortes

L'Association des Communes Suisses est fière que 70 % de toutes les communes soient [membres de l'Association](#). Néanmoins cette confiance implique aussi des responsabilités - et comme toute association, l'ACS doit rendre compte de ses résultats concrets à ses membres. Voici donc un aperçu des principaux projets et réussites que l'Association des Communes Suisses a pu concrétiser en 2023.

La réforme fondamentale du système de santé (EFAS) est enfin là

Au niveau politique, il convient de mentionner en premier lieu la réforme fondamentale du système de santé EFAS (financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires), qui a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États lors de la session d'hiver 2023, après une quinzaine d'années et grâce à un important travail de persuasion de la part de ses promoteurs, dont l'ACS. La décision a ainsi été prise de revoir le financement du système de santé (bien qu'un référendum ait déjà été lancé contre cette décision).

A l'avenir, toutes les prestations de santé seront financées de manière uniforme, quel que soit le prestataire qui les dispense. Ce qui inclut désormais aussi les soins, un point qui a toujours été une condition indispensable pour l'ACS. Le oui du Parlement à EFAS permet d'éliminer les incitations problématiques dans le domaine de la santé et, grâce à l'intégration des soins, d'alléger sensiblement la charge financière des communes.

D'autres «dossiers clés» de l'ACS, comme les projets d'accélération pour les infrastructures énergétiques ou la pérennisation du financement fédéral dans le domaine de l'accueil extra-familial des enfants, n'ont pas encore été traités définitivement par le Parlement au cours de l'année sous revue. Ils seront donc abordés plus en détail dans le chapitre «L'ACS prend position».

Coup d'envoi pour la «carte journalière dégriffée Commune»

L'année 2023 a également vu la finalisation de la [«carte journalière dégriffée Commune»](#). La solution qui succède à la très populaire «carte journalière Commune» – l'«AG Commune» – a été développée conjointement par l'Association des Communes Suisses, l'Union des villes suisses et l'Alliance SwissPass. Bien que la carte ait été accueillie dans un premier temps par des voix et des rapports critiques, il s'est avéré en fin de compte que la «carte journalière dégriffée Commune» est désormais proposée par autant de communes que l'ancienne «carte journalière Commune». Néanmoins, l'ACS se penchera sur les sujets de préoccupations et les réserves de ses membres et a constitué un groupe d'échange d'expériences dont les réactions permettront de mettre en évidence un éventuel potentiel d'optimisation.

Différents projets dans le domaine de la numérisation ont également été mis en œuvre ou poursuivis avec succès. À cet égard, on peut mentionner d'une part la coopération avec l'association partenaire [«Myni Gmeind – Ma commune»](#), grâce à laquelle le cours de base [«Pionnier](#)

[Digital»](#) a pu être organisé dans plusieurs cantons. D'autre part, les [tables rondes](#) mensuelles gratuites pour l'échange d'expériences en allemand et en français, dans le cadre desquelles les communes font part de leurs expériences concernant un aspect particulier de la numérisation, suscitent une forte participation.

La numérisation reste tout à fait d'actualité

En collaboration avec l'organisation [Administration numérique Suisse](#) (ANS) et Ma commune, l'ACS a lancé au cours de l'année sous revue le [«Guide pratique du numérique pour les communes»](#). Les communes peuvent soumettre des questions concrètes sur la numérisation via un [formulaire en ligne](#); des experts y répondront ensuite de manière compétente et gratuite. Des articles sélectionnés sont également publiés sous forme de rubrique régulière dans le magazine de l'ACS «Commune Suisse».

En siégeant aussi bien dans l'organe de direction politique que dans l'organe de direction opérationnel, l'ACS est étroitement liée à la ANS, car la numérisation reste un défi central, mais présente en même temps de véritables opportunités pour les autorités communales.

Dans ce contexte, il convient de mentionner le développement prometteur de la plateforme [ePublication pour les communes et les villes](#). Ce portail de publication en ligne, dont l'ACS est responsable au niveau national, permet aux communes de publier leurs communications officielles à un prix abordable et en toute sécurité sur le plan juridique et opérationnel. Une douzaine de communes bernoises, dont la ville de Berne, ont décidé de passer à ePublication pour les communes et les villes au cours de l'année sous revue. La commune pilote bernoise de Köniz avait déjà pris les devants l'année précédente. Depuis, elle dépense environ un quart de million de francs de moins par an pour ses publications officielles. La solution proposée par l'ACS en collaboration avec le SECO est en principe accessible à toutes les communes suisses.

L'ACS en tant qu'auteur et hôte

Par ailleurs, l'ACS a (co)édité plusieurs [publications](#) au cours de l'année sous revue. C'est ainsi qu'ont été élaborés un [manuel](#) pour la planification, la construction et l'exploitation d'aires de stationnement pour les gens du voyage, un [rapport](#) sur la promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage dans les agglomérations, une [étude](#) sur le conseil en construction pour les communes, ainsi que la [brochure](#) «Assainir oui, mais correctement».

Enfin, l'ACS est intervenue en tant que (co-)organisatrice de diverses manifestations. On peut notamment citer la [Conférence sur les marchés publics durables](#), les manifestations du groupe parlementaire sur la politique communale, qui ont été consacrées à l'[Initiative biodiversité](#) et à la [pénurie de logements](#) au cours de l'année sous revue, les parrainages de l'ACS pour l'attribution des [prix Commune en santé – Ville en santé](#) et du [prix de mobilité FLUX](#), ainsi que le [congrès transnational des présidentes de communes](#) à Berlin. Cette dernière aura d'ailleurs lieu en Suisse en 2024, ce qui permettra à l'ACS d'assumer le rôle d'hôte.

L'ACS SOUS LES PROJECTEURS DES MÉDIAS

Qu'il s'agisse de journaux régionaux ou de la télévision suisse, de la presse écrite ou audiovisuelle, les journalistes s'intéressent régulièrement aux prises de position de l'Association des Communes Suisses. Au cours de l'année sous revue, le Comité de l'ACS a ainsi répondu à une cinquantaine de demandes médiatiques. Les principaux sujets étaient les reportages sur l'introduction de la carte journalière dégriffée Commune, la situation en matière de politique d'asile des communes, différents projets visant à accélérer le développement de l'infrastructure énergétique, ainsi que des articles sur les questions de la cybersécurité et de l'état du système de milice suisse.

Outre les demandes des médias, l'ACS communique bien sûr aussi de sa propre initiative. Au cours de l'année sous

revue, le Comité a ainsi publié quatre [communiqués de presse](#) et envoyé 17 [newsletters](#) à quelque 4700 abonnés. Cette démarche a été accompagnée d'une newsletter spéciale dans le cadre du salon [Suisse Public SMART](#), dont l'ACS est partenaire. Tous les articles rédactionnels de la newsletter sont également disponibles dans la [newsroom](#) du site Internet de l'Association.

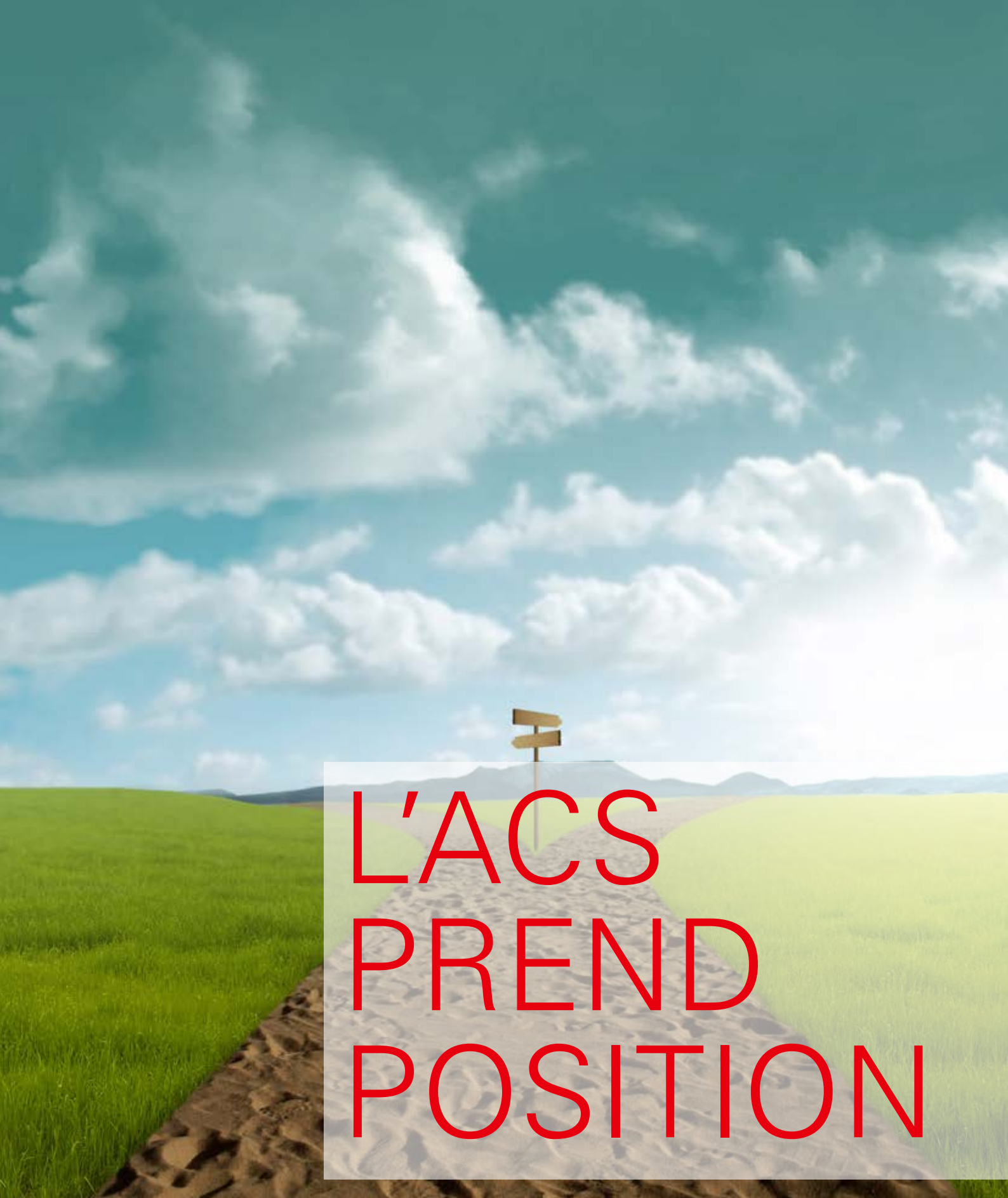
Par ailleurs, l'ACS est également active sur les réseaux sociaux. En plus d'un profil [Instagram](#), qui a été créé vers la fin de l'année sous revue, l'Association publie sur [LinkedIn](#), [X](#) (anciennement Twitter) et via [Facebook](#) des nouvelles, des annonces de manifestations ou des liens vers des articles du magazine de l'Association [«Commune Suisse»](#).



Le directeur de l'ACS, Christoph Niederberger, apporte des précisions sur les questions en matière de politique d'asile au sein des communes dans le cadre de l'émission «Rundschau». Source: srf.ch



Claudia Kratochvil-Hametner, directrice suppléante de l'ACS, lors d'une conférence de presse sur le lancement de la nouvelle «carte journalière dégriffée Commune». Source: srf.ch



L'ACS PREND POSITION

Source: Shutterstock

POLITIQUE SOCIALE ET SANTÉ



Source: Shutterstock

Accueil extra-familial des enfants: l'ACS présente un compromis au Conseil des Etats

Le Conseil national a approuvé le projet de pérennisation du financement fédéral de l'accueil extra-familial des enfants ([lv. Pa. 21.403](#)) en mars et l'a transmis pratiquement sans modification au Conseil des Etats. Le projet poursuit deux objectifs principaux: d'une part, les parents qui font garder leurs enfants par des tiers doivent bénéficier d'une réduction durable et efficace des frais de garde. D'autre part, il s'agit d'encourager le développement de l'accueil extrafamilial des enfants en fonction des besoins, en collaboration avec les cantons et les communes dans le cadre de conventions-programmes.

L'ACS a été invitée en juillet à l'audition parlementaire afin de présenter devant les membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) les [lignes de compromis](#) pour un projet susceptible de réunir une majorité et acceptable d'un point de vue financier. L'économie suisse, mais aussi la Confédération, profitent ainsi d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (attractivité de la place économique, recettes fiscales). La Confédération met ainsi en œuvre son propre mandat (objectifs de la législature).

Néanmoins, compte tenu de la précarité des finances fédérales et pour des questions de politique nationale, le projet a du mal à aboutir. Le Conseil fédéral rejette le projet et exige une compensation financière dans le cadre d'un ajustement des parts cantonales au produit de l'impôt fédéral direct. La commission du Conseil des Etats est entrée en matière sur le projet en août, mais a fait examiner un modèle alternatif dans le domaine des allocations familiales. Dans le cadre de la consultation annoncée à ce sujet, l'ACS se prononcera à nouveau au nom des communes.

Nouveautés dans le Message culture

La moitié environ des dépenses publiques en matière de culture est prise en charge au niveau communal. Dans sa [prise de position](#) sur le [Message culture 2025-2028](#), l'ACS a souligné quelques points particulièrement importants pour les communes. Elle a notamment salué le fait que la priorité soit donnée à la transformation numérique, où de grands défis se posent notamment en matière de sauvegarde et d'archivage numériques. En revanche, elle a rejeté le cadrage par des bases légales ainsi que le contrôle centralisé de la culture du bâti par la Confédération. Le soutien financier des cantons et des communes concernant les aires d'accueil pour les gens du voyage a également été salué.

Invitation au dialogue avec les communes

Dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie 2023, la plateforme nationale pour l'éducation politique et la participation «Campus Démocratie» a encouragé les communes et les villes suisses à rechercher l'échange avec la population. L'action [«Dialogue avec ta commune»](#) a été développée en collaboration avec l'ACS et l'Union des villes suisses. L'idée étant la suivante: réunir la population et les autorités politiques dans un cadre informel pour discuter de questions de politique locale. Un manuel et un modèle de prospectus ont servi de support pour l'organisation de l'événement.



Source: Shutterstock

Le calcul problématique de l'AI pèse sur l'aide sociale communale

Les personnes qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, ont le droit à l'AI sont évaluées par cette assurance-invalidité (AI): sur la base du salaire antérieur (obtenu avant l'invalidité) et du salaire futur probable, l'AI calcule le montant de la rente AI. Les milieux politiques et scientifiques s'accordent toutefois à dire que les possibilités de revenus des personnes handicapées sont régulièrement surévaluées. Les personnes concernées ne reçoivent ainsi pas ou trop peu d'argent de l'AI et sont par conséquent souvent dépendantes de l'aide sociale. Ce sont donc les communes suisses qui doivent assumer la charge principale résultant de cette base de calcul erronée.

Avec la [motion 22.3377](#) «Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité», le Conseil fédéral a été chargé de prendre davantage en compte les possibilités réalistes de revenus des personnes handicapées. Contrairement aux directives claires de la motion, le Conseil fédéral ne s'est toutefois pas appuyé sur des analyses scientifiques pour le nouveau calcul des rentes AI. Au lieu de cela, le Conseil fédéral a décidé à l'automne 2023 d'une [déduction forfaitaire](#) de dix pour cent du revenu futur probable. L'ACS juge cette décision décevante: compte tenu de l'urgence, elle a néanmoins accepté une déduction forfaitaire. Mais pour tenir compte des possibilités réelles de revenus des personnes handicapées, la déduction forfaitaire devrait être d'au moins 15%. Le refus du Conseil fédéral de mettre en œuvre la motion 22.3377 à la lettre continue de grever inutilement les caisses des services d'aide sociale des communes.

Promotion de la santé dans les communes

Les communes et les villes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la promotion de la santé et de la prévention. Elles créent les conditions cadres pour des espaces de rencontre et d'activité physique et des processus participatifs qui favorisent la cohésion sociale et ont un impact positif sur la santé. L'ACS a pour objectif de promouvoir la santé au niveau des communes. Sur la nouvelle [page thématique](#) de Promotion Santé Suisse, les communes pourront trouver des indications utiles sur les publications actuelles, les programmes, les labels et le soutien financier.

MIGRATION

Des chiffres toujours élevés en matière de politique d'asile

Comme l'année précédente, l'année 2023 a été marquée par un nombre élevé de demandes d'asile. D'une part, le conflit persistant en Ukraine n'a cessé de pousser de nombreuses personnes à quitter le pays, y compris en direction de la Suisse, où le nombre de personnes en quête de protection est resté plus ou moins constant si l'on tient compte des arrivées et des départs. Au total, plus de 66 000 personnes bénéficiaient du statut de protection S à la fin de l'année. Selon la décision du Conseil fédéral de novembre 2023, ce statut ne sera [pas levé avant mars 2025](#); parallèlement, un [plan provisoire](#) de mise en œuvre a été élaboré pour le retour des Ukrainiens dans leur pays d'origine – l'ACS a également participé à la consultation.

D'autre part, le nombre de demandes d'asile ordinaires en provenance d'autres pays a augmenté. Ainsi, en 2023, plus de 30 000 personnes ont déposé une [demande d'asile en Suisse](#). L'afflux important de réfugiés a constitué un défi tant pour la Confédération que pour les cantons, les villes et les communes. Au niveau communal également, la recherche constante de nouvelles possibilités d'hébergement a posé d'importantes difficultés dans plusieurs régions. Un crédit demandé par le Conseil fédéral pour créer des places d'hébergement temporaires supplémentaires dans des installations de conteneurs sur des sites de l'armée a [échoué lors de la session d'été](#). Du point de vue de l'ACS, la création de capacités d'hébergement supplémentaires au niveau fédéral reste très importante d'un point de vue stratégique, notamment pour éviter des attributions prématurées de demandeurs d'asile aux cantons.

En temps normal et surtout en temps de crise, le domaine de l'asile nécessite une approche coordonnée et une collaboration efficace entre les trois échelons de l'État. L'ACS est représentée dans les différents groupes de travail de la Confédération ainsi que dans l'Etat-major spécial Asile «SONAS» activé en 2022.



Source: Shutterstock

COMMUNE NUMÉRIQUE

Une «taxe sur les liens internet» peut renforcer les médias (régionaux)

Dans un monde numérisé, y compris dans le domaine des médias, le problème se pose aujourd'hui que de grandes entreprises du secteur de la tech, opérant à l'échelle mondiale, reprennent «tout simplement», sans aucune contrepartie financière, des contenus médiatiques de journalistes, y compris de médias suisses, et peuvent ainsi créer et utiliser ces contenus qui leur permet de générer des recettes publicitaires. Un consensus politique permet cependant d'affirmer que la reprise de publications journalistiques ne devrait pas être gratuite. Les pays européens ont également reconnu ce problème et élaboré leurs propres réglementations. Leur mise en œuvre est en cours, mais il n'est pas encore possible de tirer des conclusions définitives sur le succès et l'efficacité des mesures retenues.

Le Conseil fédéral a réagi à ce problème en proposant une révision de la loi sur le droit d'auteur et en introduisant un droit de protection des prestations en faveur des entreprises du secteur des médias. Ainsi, un droit à la rémunération est créé pour les entreprises du secteur des médias si des services en ligne importants rendent accessibles des publications journalistiques, par exemple en affichant des snippets (courts extraits de publications journalistiques). En tant qu'auteurs, les journalistes doivent bénéficier de manière appropriée de ce droit à la rémunération. Du point de vue de l'ACS, [il n'y a rien à objecter](#) à ce principe. La question est toutefois de savoir comment le mettre en œuvre de manière efficace et effective. Il reste à voir si le présent projet de loi peut satisfaire à cette exigence lors de la mise en œuvre concrète. En tout cas, les contre-arguments critiques auxquels il faut s'attendre devraient être examinés en détail par le Conseil fédéral.



Source: Shutterstock

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT



Source: Shutterstock

Accélération des projets d'énergie renouvelable

Aujourd'hui, il faut en général près de 20 ans pour qu'un projet d'installation éolienne voie le jour. Le Parlement s'est donc penché sur une accélération des procédures d'autorisation pour les infrastructures éoliennes, solaires et hydroélectriques. D'une part, le projet de loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation, aussi appelé «Wind-Express», adopté lors de la session d'été, vise à accélérer les projets de parcs éoliens pour lesquels les communes concernées ont déjà approuvé le plan d'affectation. D'autre part, le projet d'accélération des procédures vise à mettre en place des procédures d'approbation des plans concentrées, qui seraient délivrées directement par les cantons.

L'implication des communes concernées est un point central des deux projets. L'ACS s'est engagée pour que [les communes puissent décider](#) de l'implantation de tels projets énergétiques sur leur territoire, qu'importe le fait qu'une procédure soit accélérée ou non. Il est essentiel que ces projets de lois respectent les processus et les droits démocratiques fondamentaux, car il en va du droit de participation des autorités concernées. S'agissant du projet d'accélération des procédures, les recommandations de l'ACS n'ont été que partiellement entendues par le Conseil national en décembre 2023, puisqu'il a décidé de donner la possibilité aux cantons de prévoir un accord des communes d'implantation si nécessaire. Le projet part au Conseil des Etats.

Libéralisation des déchets urbains

Le Conseil national veut renforcer l'économie circulaire en modifiant la loi sur la protection de l'environnement. Son projet comprend la libéralisation des déchets urbains ce qui signifie que les prestataires privés pourront collecter les déchets recyclables des ménages privés sans concession de la commune à condition que les matériaux collectés soient recyclés. L'ACS considère d'un œil critique cet assouplissement car les communes sont tenues de garantir la gestion et la sécurité de l'élimination des déchets.

[Une libéralisation engendrerait des difficultés](#) de planification et un manque de prévisibilité. La coordination nécessaire entre les pouvoirs publics et les prestataires privés impliquerait aussi une surcharge administrative. La collecte par des prestataires privés dont la vente est lucrative représente un risque financier pour les communes qui perdent des recettes alors que les charges liées aux matériaux recyclables, dont l'élimination est coûteuse, demeurent.

Initiative biodiversité

L'ACS s'engage [en faveur du contre-projet indirect](#) à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» (Initiative biodiversité). Après plusieurs modifications en 2022, le projet du Conseil national permet la valorisation qualitative des surfaces existantes, la mise en réseau de ces surfaces ainsi que le budget pour renforcer la compensation écologique dans les zones d'habitation. Ce budget permet de pallier le surcoût auquel les communes doivent faire face si elles pratiquent un entretien des espaces vert plus favorable à la biodiversité car cela demande davantage de main d'œuvre.

TERRITOIRE ET MOBILITÉ

Mise à jour du Projet de territoire Suisse

En 2012, la Confédération, les cantons, les villes et les communes élaboraient le premier [Projet de territoire Suisse](#) (PTS), un instrument de développement territorial se voulant une aide à l'orientation pour les décisions des acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Ce document, qui est un socle pour d'autres stratégies visant à un développement cohérent du territoire, telles que la Politique des agglomérations ou la Politique des espaces ruraux et des régions de montagne, est une stratégie commune aux trois niveaux étatiques. De nombreuses thématiques, telles que le changement climatique, l'approvisionnement en électricité ou la croissance démographique actuelle, qui ont un impact certain sur le développement territorial, sont désormais appelées à prendre place dans le PTS.

Les organisations porteuses, [dont l'ACS](#), ont donc pris la décision de mettre à jour celui-ci au travers d'un processus participatif. Les travaux ont débuté en janvier 2023 par un sondage auprès de spécialistes, et se sont poursuivis par l'organisation de journées thématiques réunissant des acteurs de domaines variés en lien avec l'aménagement du territoire. L'ACS participe activement à la mise à jour du PTS par le biais d'un groupe de travail tripartite, qui a proposé des adaptations sur la base des connaissances de ses membres, des retours des spécialistes et des participants aux journées thématiques. L'ACS est également représentée au sein du groupe de direction stratégique tripartite. À fin 2023, le groupe de travail a élaboré un premier document présentant les points clés de la mise à jour.

Favoriser la mobilité douce

La mobilité douce est importante pour les communes et représente parfois un défi. En effet, il faut concilier les intérêts et prendre en compte l'espace à disposition pour la circulation ou le stationnement de différents types de véhicules. L'ACS s'engage pour que les communes puissent mettre en place des mesures en faveur de la mobilité douce de manière simple et efficace. Le projet de modification d'ordonnances concernant les aires de circulation pour la mobilité douce vise à optimiser l'utilisation des aires de circulation. [L'ACS a salué ce projet](#), qui apporte certaines simplifications. Elle s'engage également pour une mise en œuvre pragmatique de la loi fédérale sur les voies cyclables, ainsi que pour un soutien à leur financement.



Source: Shutterstock

FINANCES ET ÉCONOMIE

L'imposition minimale de l'OCDE profite aussi aux communes

Selon l'OCDE, les groupes d'entreprises actifs au niveau international dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros doivent payer au moins 15 % d'impôts sur leurs bénéfices. Cette exigence d'une imposition minimale au niveau international a été acceptée le 18 juin 2023 par le peuple suisse à une très nette majorité (78,5 %). [L'ACS a soutenu le projet](#) avec la Confédération et les cantons. Tout d'abord, une introduction coordonnée au niveau international renforce la place économique suisse, car elle permet de lutter contre le départ des grandes entreprises (mots clés: compétitivité et sécurité juridique). Ensuite, les recettes fiscales supplémentaires sont versées à 75% aux cantons et donc aux communes. Le travail politique de l'ACS a notamment permis de garantir que les cantons doivent tenir compte des communes dans une juste mesure lors de l'utilisation des fonds.

Le défi de l'imposition individuelle

Outre l'imposition minimale de l'OCDE, le passage à une imposition individuelle a également été discuté. D'un point de vue sociopolitique, l'ACS a [soutenu le principe d'un abandon de l'imposition commune](#) au profit d'une imposition individuelle indépendante de l'état civil. L'objectif est de mettre fin à l'inégalité en matière de traitement fiscal des couples mariés (mot-clé «pénalisation du mariage»). Cela aura vraisemblablement une incidence positive sur la participation des conjoints au travail et permettra ainsi de lutter contre la pénurie générale de main-d'œuvre. La réforme devrait toutefois pouvoir être mise en œuvre sans répercussions sur le budget fiscal et de manière équitable au niveau social ce qui constituera un défi majeur.



Source: Shutterstock

LA COMMUNE

L'autonomie communale est de plus en plus sous pression

En Suisse, l'autonomie communale est un bien juridique et politique précieux qu'il convient de défendre en permanence. Dans le cadre des projets énergétiques qui se succèdent comme Solar-Express et Wind-Express ainsi que les accélérations de procédure, l'autonomie communale a été mise sous forte pression. Et ce, dans le cadre des procédures d'autorisation concernant les installations de production d'énergie d'intérêt public majeur. Des procédures éprouvées, qui garantissent la consultation démocratique et la participation politique, ont été restreintes en raison de la situation de pénurie exceptionnelle en matière de production d'énergie. Et ce au détriment de l'échelon communal.

Ces projets permettent que la production d'énergie soit privilégiée par rapport à des critères de préservation du paysage, de la nature et de la protection de l'environnement lors de la pesée d'intérêts. Dans le cas de Solar-Express et de Wind-Express, l'intervention de l'ACS et des cantons de montagne a permis d'obtenir un droit de regard pour les communes d'implantation octroyé par le Conseil des États ; auparavant, le Conseil national n'avait pas prêté attention aux demandes formulées par les communes. En raison de la limitation dans le temps, il s'agit d'un compromis politique acceptable. En revanche, les discussions sont encore en cours concernant le décret d'accélération, qui doit désormais avoir un effet à long terme en tant que droit ordinaire applicable. L'ACS se dit convaincue que seules des [procédures légitimes sur le plan démocratique](#) permettront de trouver des solutions durables pour des projets acceptés par tous dans le domaine de l'éolien et du photovoltaïque. Ce n'est qu'ainsi que la sécurité d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie pourra être assurée en collaboration avec la population.



Source: Shutterstock

Mise en place d'un service d'adresses national

Le Conseil des États a été le premier à se pencher sur le projet de loi relatif à la mise en place d'un système national des adresses ([23.039](#)). Grâce à une nouvelle banque de données, les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que les tiers disposant d'un mandat légal pourront consulter les adresses de domicile annoncées des personnes physiques dans toute la Suisse. Actuellement, de telles consultations ne sont possibles qu'au niveau communal ou cantonal, d'où l'intérêt de centraliser ces informations. L'ACS soutient globalement le projet, qui constitue une étape importante vers une administration numérisée, mais elle exprime plusieurs revendications qu'elle a déjà détaillées en 2019 dans le cadre d'une [prise de position](#) critique.

Il serait ainsi possible de réduire le temps consacré à la recherche d'adresses et de domiciles, de simplifier la comparaison des données d'adresses à l'échelle de la Suisse et de mieux appréhender les processus commerciaux des pouvoirs publics. Néanmoins, de nombreuses questions restent ouvertes. Compte tenu justement des expériences faites lors de l'introduction de la redevance radio et télévision, la mise en place d'un service d'adresses national ne peut se faire qu'en bonne entente avec les villes et les communes. Dans le cadre de l'audition devant la Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E), l'ACS a attiré l'attention sur différents points critiques (dépenses supplémentaires, obligation de payer la redevance, question de responsabilité) et a présenté des propositions concrètes, qui peuvent être consultées dans une [factsheet](#). Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a approuvé le projet de loi et l'a envoyé au Conseil national avec une seule modification. L'ACS supervise le dossier pour les communes.

Au cours de l'année, l'ACS a participé à six auditions parlementaires:

- Audition «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect», CEATE-CE, janvier 2023
- Audition «Plafond des dépenses pour les routes nationales 2024–2027» et «Arrêté fédéral sur les projets d'agglomération», CTT-CN, mars 2023
- Audition «Conditions générales pour le réseau de téléphonie mobile», CTT-CE, mai 2023
- Audition «Projet de loi pour la mise en œuvre de l'lv. Pa. 21.403 (accueil extra-familial des enfants, remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles)», CSEC-CE, juillet 2023
- Audition «Modification de la loi sur l'énergie (projet d'accélération)», CEATE-CN, octobre 2023
- Audition «Loi sur le service national des adresses», CIP-CE, octobre 2023

Au cours de l'année, l'ACS a pris position sur les objets suivants:

Département fédéral de l'intérieur

- Modification du règlement du 17 janvier 1961 sur l'assurance-invalidité (RAI), juin 2023
- Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture), septembre 2023
- Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Reconnaissance des logements protégés pour les bénéficiaires de PC à l'AVS, octobre 2023

Département fédéral de justice et police

- Modification des ordonnances d'exécution (OASA, OERE, OA 2) relatives à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration et à la loi sur l'asile (modification du statut de l'admission à titre provisoire), mai 2023
- Droit de la protection de l'adulte – Modification du code civil, mai 2023
- Révision de l'ordonnance sur l'état civil (OEC) et de l'ordonnance sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC), septembre 2023
- Modification de la loi sur le droit d'auteur (LDA), septembre 2023

Département fédéral des finances

- Loi fédérale sur l'imposition individuelle, mars 2023
- Modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles ; suppression de l'exonération de l'impôt sur les véhicules automobiles pour les voitures électriques, juillet 2023
- Loi fédérale sur des mesures d'allègement budgétaire à partir de 2025, octobre 2023

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit, février 2023
- Droit de recours des organisations. David contre Goliath, juillet 2023
- Aires de circulation destinées à la mobilité douce, octobre 2023
- Modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité (réserve d'électricité), octobre 2023
- Modifications d'ordonnances relatives à la révision de la loi sur le transport de voyageurs / révision totale de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV), décembre 2023

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

- Stratégie Sous-Sol Suisse, mars 2023

Les prises de position de l'ACS sont disponibles [ici](#).



Source: Shutterstock



L'ACS S'ENGAGE POUR LES COMMUNES

Source: Shutterstock

Pour agir en politique, il faut disposer d'un vaste réseau. Ce constat est également vrai pour l'ACS: notre Association s'engage dans des dizaines de groupes de travail, de comités de pilotage, d'associations ou d'organes de direction pour que la voix de l'échelon communal soit entendue au bon endroit. Voici la liste des instances au sein desquelles l'ACS a siégé en 2023.

Asile, migration

- Groupe de travail Suivi du système d'asile (SEM)
- Groupe d'accompagnement Réinstallation (SEM)
- Comité d'experts sur l'asile et l'hébergement (SEM)
- État-major spécial Asile SONAS (SEM)
- Task force Ukraine (CDAS)
- Groupe d'accompagnement Etude sur la naturalisation des ressortissants étrangers (SEM)
- Commission fédérale des migrations CFM
- Téléconférence sur le statut S (SEM)

Éducation, participation, travail bénévole

- Groupe de travail Message concernant l'éducation politique des jeunes générations
- Groupe d'accompagnement Journée de la démocratie (Campus pour la démocratie)
- Réseau bénévolat
- Institution responsable «Spécialistes en droit diplômés ES»
- Institution responsable «Spécialiste en administration publique»
- Institution responsable «Spécialiste des marchés publics»

Santé

- Groupe de travail Soins de santé primaires
- Forum Soins médicaux de base (OFSP)
- Forum Financement des soins (OFSP)
- Plateforme nationale Démence (OFSP)
- Plateforme nationale Soins palliatifs (OFSP)
- Institution responsable du prix «Commune en santé/ Ville en santé»
- Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie CFP

Politique sociale, famille

- Groupe de travail Politique en faveur des personnes handicapées
- Groupe de travail Logement accompagné et encadré (CDAS)
- Groupe de travail Plan d'action national pour la mise en œuvre de la convention d'Istanbul (DFI)
- Groupe d'accompagnement Communities that Care
- Groupe de travail Mise en œuvre du postulat 20.4421 Samira Marti «Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers»
- Dialogue entre les autorités chargées de l'immigration, de l'intégration et de l'aide sociale «Dialogue sur l'aide sociale» (SEM)
- Groupe d'experts chargées des statistiques sociales
- Bureau CII (CDAS/CSIAS/ACS/UVS)
- Comité national de pilotage Collaboration interinstitutionnelle CII
- Plateforme d'échange intercantonale sur l'encouragement précoce (Cantons, ACS, UVS)
- Groupe de pilotage Plateforme nationale contre la

pauvreté (OFAS)

- Groupe de projet Plateforme nationale contre la pauvreté. «Bilan et minimum vital du point de vue matériel»
- Comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
- Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
- Groupe de pilotage Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Groupe de pilotage QuartierLeben (Pro Senectute)
- Compatibilité entre vie professionnelle et vie de famille
- Pérennisation du financement de l'accueil extra-familial des enfants (CDAS, CDIP, ACS, UVS)
- Organe de réflexion pour le moteur de la ZHAW pour le calcul de la charge des cas relevant de l'aide sociale
- Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

Culture

- Groupe de travail Stratégie nationale relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse
- Dialogue culturel national (OFC), niveau politique
- Dialogue culturel national (OFC), niveau technique

La Commune

- Comité directeur ePublication pour les communes et les villes
- Change Advisory Board ePublication pour les communes et les villes
- Fondation ACS
- Conférence tripartite CT
- Groupe de travail technique tripartite (GTT)

Commune numérique

- Organe de direction politique Administration numérique Suisse ANS
- Organe de direction opérationnel Administration numérique Suisse ANS
- Comité Association «Ma commune»
- Projet Innotour «DigiKoop»

Sécurité

- Comité de direction «Intervention dangers naturels»
- Surveillance politique Plan d'action national contre la traite des êtres humains
- Groupe d'accompagnement stratégique Plan d'action national contre la traite des êtres humains
- Groupe d'accompagnement stratégique Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent
- Comité Sécurité au travail en Suisse

Territoire, infrastructures communales, logement

- Groupe de travail sur les régions de montagne
- Groupe de travail Cadastre des conduites Suisse
- Comité de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP
- Groupe d'accompagnement Géoinformation (DTAP)
- Groupe d'accompagnement Analyse des effets de la loi fédérale sur les résidences secondaires
- Echoraum RegioNetze
- Réseau Aménagement du territoire (Espace Suisse)

- Projet USPAT: unités statistiques spatiales de base
- Projet pilote Conception Paysage suisse CPS (ARE/ EspaceSuisse)
- Direction stratégique tripartite mise à jour du Projet de territoire Suisse
- Groupe de travail tripartite mise à jour du Projet de territoire Suisse
- Comité de l'Association suisse des infrastructures communales ASIC
- Dialogue CT «Développement vers l'intérieur de qualité»
- Comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB
- Dialogue en matière de politique du logement
- Groupe de travail Conférence tripartite CT Coexistence

Mobilité

- Groupe de travail Carte journalière dégriffée Commune
- Groupe de travail Feuille de route mobilité électrique (OFEN)
- Comité consultatif Représentation de l'infrastructure de recharge
- Groupe d'accompagnement technique Programme pour les interfaces multimodales (ARE)
- Mesures pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
- Conférence sur les TP Confédération-cantons
- Institution responsable du Prix suisse de la mobilité «FLUX – Pôle d'échange or»
- Groupe d'accompagnement pour la modification des actes du Programme en faveur du trafic d'agglomération

Énergie, environnement, durabilité

- Harmonisation zéro émission nette pour les villes et les communes (SuisseEnergie pour les communes)
- Table ronde Réseau Biodiversité dans les communes
- Rencontre au sommet OFEV/ACS/UVS/ASIC

- Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes
- Groupe de pilotage «Accélérer le développement des réseaux thermiques»
- Comité stratégique du projet de la CT «Biodiversité et qualité paysagère dans les agglomérations»
- Groupe d'accompagnement du projet de la CT «Biodiversité et qualité paysagère dans les agglomérations»
- Agenda CT 2030
- Comité de l'association Cité de l'énergie
- Groupe de travail national CCS/NET
- Réseau cantonal de développement durable RCDD

Finances et économie

- Comité d'organisation Conférence sur les marchés publics durables.
- Organe de réflexion du projet «Promotion d'une participation égale aux postes (de cadres) dans les administrations communales de la Suisse» de la FHNW
- Groupe de coordination SVSM (regiosuisse/ EspaceSuisse/associations communales)
- Table ronde Taxes touristiques
- Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP
- Groupe de pilotage sur la mise en œuvre de la série de mesures destinées à encourager le potentiel de la main d'œuvre disponible en Suisse

Divers

- Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- Séance du comité consultatif Suisse public
- Rencontre de direction Poste
- Salon politique Poste
- Comité consultatif Politforum Thun
- Partenaire de POLITmonitor
- Rencontre de direction OFS



Source: Shutterstock



MAGAZINE «COMMUNE SUISSE»

Les élections et les questions liées à la numérisation ont été les principaux sujets traités par «Commune Suisse»

Le magazine «Commune Suisse» a consacré une attention particulière aux élections fédérales de 2023: avec l'[édition de décembre](#), l'ACS a consacré un cahier entier aux résultats des élections. Pour la première fois, l'Association a établi une évaluation détaillée des élus au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle a ainsi pu montrer combien de membres du Conseil national et du Conseil des Etats ont siégé ou siégent encore dans un exécutif ou un législatif communal. Le politologue Adrian Vatter a ensuite commenté les résultats de l'évaluation dans «Commune Suisse». En outre, le magazine a accompagné trois hommes et femmes politiques de toutes les régions du pays, avant et après les élections, siégeant dans un exécutif communal et qui se sont portés candidats au Conseil national.

Outre la politique, les sujets techniques ont également été abordés. En 2023, en collaboration avec l'Administration numérique suisse et l'association «Ma commune», «Commune Suisse» a introduit la rubrique [Guide pratique du numérique pour les communes](#). Des experts répondent de manière concise aux questions relatives à la numérisation, à la transformation numérique ou à la cyberadministration dans cette rubrique. Le projet s'est développé au cours de l'année et a été complété par un formulaire en ligne permettant aux communes de soumettre elles-mêmes leurs questions. Le guide pratique du numérique a considérablement gagné en notoriété vers la fin de l'année et jouit d'une grande popularité, si bien qu'il sera à nouveau proposé en 2024.

En 2023, les contenus de «Commune Suisse» ont montré une fois de plus à quel point les communes suisses sont innovantes. Le magazine a dressé le portrait de nombreux projets dans les domaines de l'énergie, de la durabilité, de la biodiversité, de la vieillesse et de la santé, mais aussi de la participation. 112 communes de 24 cantons ont fait leur apparition dans «Commune Suisse». Parmi elles, 61 pour



cent provenaient de Suisse alémanique, 22 pour cent de Suisse romande, 13 pour cent du Tessin ou de la partie italophone des Grisons et 2 pour cent de l'espace romanche.

En 2023, les comptes de «Commune Suisse» ont été clôturés avec un bilan comptable positif. Cela est d'autant plus encourageant que les coûts de production ont augmenté en raison de la hausse des prix de l'énergie et du papier et que la situation sur le marché publicitaire présente également des défis. Pour cette raison, un changement s'est avéré nécessaire dans la gestion des annonces en 2023: depuis septembre, l'entreprise bernoise [rubmedia AG](#) est responsable de la commercialisation du magazine. L'ACS espère que cela créera de nouvelles impulsions et permettra de stabiliser les recettes publicitaires.

2023 marquait en outre la dernière année de la mise en page actuelle de «Commune Suisse». Les préparatifs pour le nouveau concept ont débuté au cours de l'été 2023, afin de permettre de présenter au public la nouvelle version de «Commune suisse» au printemps 2024.





ORGANES DE L'ASSOCIATION

Source: Shutterstock

Assemblée générale 2023

La [70e Assemblée générale de l'ACS](#) s'est tenue le 8 juin 2023, comme tous les deux ans, dans le cadre du salon bernois Suisse Public Smart. L'accent a été mis sur le [manque de personnel qualifié](#), qui pénalise également les administrations communales, et sur les solutions possibles pour remédier à ce problème.

Une délégation lucernoise composée de Dina Dreussi et Marco Studer a présenté une [vidéo d'image](#) produite dans le but d'encourager les jeunes à faire un apprentissage dans l'administration communale. C'est grâce au soutien financier de la Fondation de l'ACS que ce court-métrage, publié par l'initiative LUnited et l'Association des secrétaires et cadres communaux de Lucerne (GGV Luzern), a pu être réalisé.

Rémy Hübschi, du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), et Micheline Guerry-Berchier, de l'Association des Communes Fribourgeoises, ont quant à eux souligné l'importance essentielle de la formation (initiale et continue) comme clé principale pour désamorcer la pénurie de personnel qualifié à moyen et long terme. En Suisse romande, des [filières de formation spéciales](#) ont été conçues à cet effet pour les cadres communaux francophones.

Karin Freiermuth et Christoph Vogel de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) ont présenté une troisième approche. Tous deux se sont penchés sur de nouveaux modèles de travail visant à rendre un emploi plus attrayant pour de potentiels employés.

Lors de la table ronde qui s'en est suivie, à laquelle ont également participé le vice-président de l'ACS, Jörg Kündig, et le directeur de l'Office des communes des Grisons, Thomas Kollegger, tout le monde était d'accord sur un point: la pénurie de personnel qualifié est une réalité à laquelle les communes doivent faire face – mais qui offre également des opportunités. Notamment si les communes peuvent démontrer qu'un emploi dans l'administration communale peut constituer une activité professionnelle tout à fait utile.

Lors de la partie statutaire, l'assemblée générale a approuvé tous les sujets à l'unanimité. Les comptes annuels de l'ACS ont été clôturés avec un excédent plus qu'encourageant d'environ 52 000 francs. Les personnes présentes ont en outre élu deux présidentes de commune au Comité de l'ACS: Nina Gansner, présidente de la commune de Seewis (GR) et Sandra Hess, présidente de la ville de Nidau (BE). Elles remplacent Carmelia Maissen et Roberta Pantani Tettamanti, dont les mandats respectifs s'achèvent.

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 20 juin 2024 à Neuhausen am Rheinfall (SH). L'ordre du jour comportera alors, entre autres, le renouvellement complet du comité de l'ACS. Suite à la démission annoncée du président Hannes Germann, la présidence de l'Association devra aussi être renouvelée.



Le président de l'association Hannes Germann (à droite) et le directeur Christoph Niederberger accueillant les participants à la 70e assemblée générale de l'ACS à Berne.

Source: ACS/Corinne Aeberhard

Comité

Président

Hannes Germann, Conseiller aux États,
Opfertshofen SH

Vice-présidence

Claudine Wyssa, Bussigny VD

Jörg Kündig, président de la commune de Gossau ZH

Comité

Beat Bucheli, président de la commune de
Werthenstein LU

Stéphane Coppey, président de la commune de
Monthey VS

Felice Dafond, syndic de la commune de Minusio TI

Nina Gansner, Seewis GR (dès juin 2023)

Dr. Rudolf Grüninger, Bâle

Sandra Hess, présidente de la ville de Nidau BE
(dès juin 2023)

Jean-Michel Karr, maire de la commune de
Chêne-Bougeries GE

Jürg Marti, Steffisburg BE

Irène May, présidente de la commune d'Ingenbohl SZ

Roberta Pantani Tettamanti, conseillère communale
de la commune de Chiasso TI (jusqu'en juin 2023)

Priska Seiler Graf, Conseillère nationale, Kloten ZH

Gérald Strub, Boniswil AG

Boris Tschirky, président de la commune de
Gaiserwald SG

Christian Zuber, maire de la commune de Soyhières JU

Sécretariat*

Christoph Niederberger, directeur

Claudia Kratochvil-Hametner, directrice suppléante,
responsable des secteurs politique d'éducation,
santé, intégration et sociale

Fabiola Kummer, responsable de l'administration et
de la comptabilité

Manon Röthlisberger, responsable de projet secteurs
politique d'environnement, d'aménagement et de
durabilité / déléguée pour la Suisse romande

Luisa Tringale, responsable de projet secteurs
politique d'asile et migration, participation

Maude Schreyer-Gonthier, responsable de projet
secteurs politique d'énergie, d'aménagement et de
mobilité (dès février 2023)

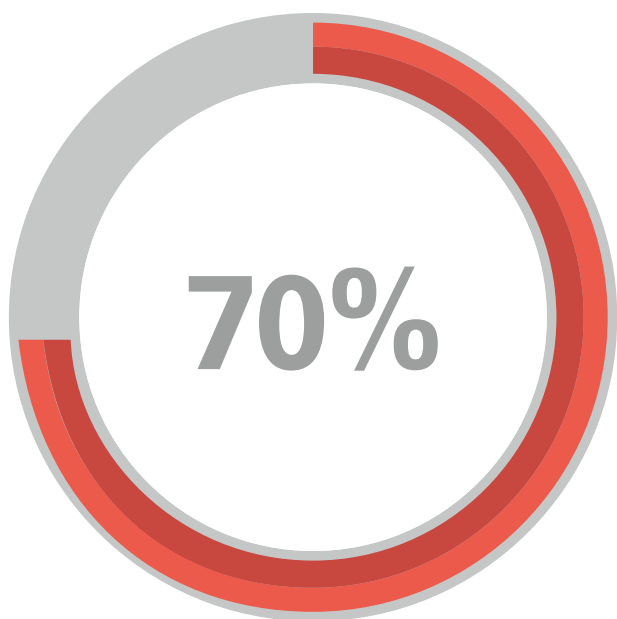
Nadja Sutter, rédactrice en chef de
«Commune Suisse»

Fabio Pacozzi, responsable de la communication

*En septembre 2023, le secrétariat de [l'ACS a déménagé](#). Celui-ci ne se situe plus à la Laupenstrasse 35 à Berne, mais au Holzikofenweg 8 à Berne.

Organe de révision

Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern



Nous sommes ravis que les communes suivantes aient décidé de devenir membres de l'ACS en 2023:

Forst-Längenbühl BE
Menzingen ZG
Wittinsburg BL

Membres (1.1.2024)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Part des membres
AG	197	135	69%
AI	5	3	60%
AR	20	18	90%
BE	335	243	73%
BL	86	70	81%
BS	3	2	67%
FR	126	89	71%
GE	45	30	67%
GL	3	3	100%
GR	101	77	76%
JU	50	20	40%
LU	80	49	61%
NE	27	12	44%
NW	11	11	100%
OW	7	7	100%
SG	75	65	87%
SH	26	24	92%
SO	106	97	92%
SZ	30	21	70%
TG	80	79	99%
TI	106	83	78%
UR	19	15	79%
VD	300	103	34%
VS	122	113	93%
ZG	11	9	82%
ZH	160	121	76%
Total	2131	1499	70%

Entre le 01.01.2023 et le 01.01.2024, le nombre de communes suisses a diminué de 2136 à 2131 en raison de fusions de communes. 1499 d'entre elles étaient membres de l'ACS au 01.01.2024, ce qui correspond à un taux de 70%.

Fondation de l'ACS

La [Fondation](#) pour la promotion de l'Association des communes suisses soutient, sur demande d'une commune membre de l'ACS, des projets permettant de générer une valeur ajoutée concrète pour les communes et les villes. L'objectif principal est d'obtenir un effet positif durable dans la commune, avec un impact au-delà de la commune elle-même. Les projets doivent bénéficier d'un large soutien et être soutenus par la commune ainsi que par d'autres partenaires. Le conseil de la fondation est présidé par Rudolf Grüninger, la ville de Bâle, et cinq autres membres, dont deux issus du comité de l'ACS. Le secrétaire exécutif est d'office le directeur de l'ACS.

Au cours de l'exercice 2023, deux projets ont été soutenus par la Fondation de l'ACS. Le premier projet a été soumis par la commune de Böttstein AG et concerne les travaux de l'association des syndics d'Argovie (Aargauer Gemeindegemeinschaften-Vereinigung - [GAV AG](#)) en lien avec le projet «Modellverwaltung Kanton AG» (avant-projet). Outre la GAV AG, les associations spécialisées associées de l'échelon communal du canton d'Argovie s'engagent également dans ce projet. Le projet a pour objectif de présenter aux communes argoviennes à quoi pourrait ressembler l'avenir en matière d'organisation, de structure et de gestion. Dans l'ensemble, ce travail de fond qui bénéficie d'un large soutien doit permettre de préparer au mieux l'avenir au niveau des communes.

Le deuxième projet a été déposé par la commune de Beringen SH au nom de l'association des syndics et de syndics du canton de Schaffhouse (Verband der Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten des Kantons Schaffhausen ([VGGSH](#))). Il concerne le projet d'un [congrès transnational des présidentes de commune](#) (D, A et CH), qui devrait avoir lieu dans le canton de Schaffhouse en 2024, après les villes de Vienne et Berlin. Lors de cette conférence, les chances et les défis des femmes dans leur fonction de présidente de commune seront abordés. L'ACS est impliquée dans l'organisation de la conférence aux côtés de la VGGSH. La Confédération, le canton de Schaffhouse et d'autres fondations devraient également apporter un soutien financier à cet événement.



Source: Liesa Johannssen



Source: Unsplash/Photasticlab



COMPTES ANNUELS ET BILAN

Bilan au 31 décembre

ACTIFS	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités	601'552	501'456
Créances résultant de livraisons et de prestations	7'211	9'861
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	77'901	8'923
Actifs de régularisation	2'668	75'968
Actifs circulants	689'333	596'208
Immobilisations financières	472'523	452'148
Actifs immobilisés	472'523	452'148
TOTAL ACTIFS	1'161'856	1'048'356
PASSIFS	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service	39'170	39'613
Dettes à court terme portant intérêt	300'000	300'000
Autres dettes à court terme	19'039	6'804
Passifs de régularisation	21'230	10'459
Capitaux étrangers	379'438	356'876
Capital de l'association	50'000	50'000
Réserves facultatives	641'479	589'504
Bénéfice de l'exercice	90'938	51'975
Capitaux propres	782'418	691'479
TOTAL PASSIFS	1'161'856	1'048'356

Berne, le 14 mars 2024

Association des Communes Suisses

Le président:



Hannes Germann
Conseiller aux Etats

Le directeur:



Christoph Niederberger

Compte de résultat et budget du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Budget 2024 CHF	Comptes 2023 CHF	Budget 2023 CHF	Comptes 2022 CHF
Produits d'exploitation	1'761'500	1'788'740	1'759'000	1'728'225
Produits du secrétariat général	1'381'000	1'389'689	1'403'500	1'355'413
Produits du magazine	335'000	325'036	310'000	335'672
Provisions et autres produits	45'500	74'016	45'500	35'768
Réductions de rendement	0	0	0	1'372
Charges directes d'exploitation	-290'000	-254'168	-275'000	-228'324
Charges du magazine	-290'000	-254'168	-275'000	-228'324
Résultat brut	1'471'500	1'534'572	1'484'000	1'499'901
Charges d'exploitation	-1'514'600	-1'434'468	-1'486'500	-1'412'565
Charges de personnel	-1'110'100	-1'074'562	-1'064'500	-1'032'975
Autres charges d'exploitation	-404'500	-359'906	-422'000	-379'590
Résultat avant amortissements, résultat financier et résultat exceptionnel, unique et hors période	-43'100	100'105	-2'500	87'336
Amortissements et corrections de la valeur	-5'000	-7'892	-5'000	-3'150
Produits financiers	6'000	24'568	6'000	3'510
Charges financières	-4'000	-3'320	-4'000	-48'230
Résultat financier	2'000	21'248	2'000	-44'720
Produits de projet	110'000	55'606	60'000	41'700
Charges de projet	-90'000	-40'011	-38'000	-29'118
Projets financés	20'000	15'595	22'000	12'581
Produits exceptionnels	0	72	0	10'199
Charges exceptionnelles	0	-38'189	0	-10'271
Résultat exceptionnel	0	-38'117	0	-72
Bénéfice de l'exercice	-26'100	90'938	16'500	51'975

Berne, le 14 mars 2024

Association des Communes Suisses

Le président:



Hannes Germann
Conseiller aux Etats

Le directeur:



Christoph Niederberger

